

DECISION N° 2024 / 147 / SAGE BVPA / 3 du 2 octobre 2024 relative au projet de création du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant des Pyrénées ariégeoises (09)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1, L.121-16-2 et suivants ;
- Vu les décisions n°2023 / 13 / SAGE BVPA / 1 du 1^{er} mars 2023 et n°2023 / 143 / SAGE BVPA / 2 du 8 novembre 2023 désignant Anne-Isabelle PARDINEILLE, Ivan PASCAUD et Jean-François COUMEL garante et garants de la concertation préalable sur ce projet ;
- Vu le bilan de la concertation préalable remis par la garante et le garant le 31 mai 2024 ;
- Vu la réponse du maître d'ouvrage en date du 11 juillet 2024 au bilan de la garante et du garant ;
- Vu le courrier du 21 août 2024 de Mme Christine TEQUI, représentant le conseil départemental de l'Ariège et de M. Jean-Paul FERRE représentant la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant des Pyrénées ariégeoises, sollicitant la désignation d'un garant pour assurer la bonne information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Anne-Isabelle PARDINEILLE est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la participation du public par voie électronique sur le projet de Schéma d'aménagement du bassin versant des Pyrénées ariégeoises.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 octobre 2024.

Le président
M. Papinutti